



Conditions Particulières de Vente Flower camping les Aubépines FR



Conditions particulières de vente Flower Camping les Aubépines

Les présentes CGP ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la location d'emplacements de camping et/ou d'hébergements locatifs au sein du Flower camping les Aubépines.

En réservant un emplacement et/ou un hébergement au sein du camping les Aubépines vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les présentes CGP.

1/ Prestations - Tarifs

Nous proposons à la location des emplacements nus et des hébergements locatifs.

➤ Emplacement nu

Il s'agit d'un emplacement nu pour votre tente, caravane ou camping-car.

Le prix de votre séjour est calculé à partir d'un forfait qui comprend nécessairement la location de l'emplacement, la possibilité pour 2 personnes d'y séjourner, celle d'y installer 1 tente avec 1 véhicule, OU 1 caravane avec un véhicule OU 1 camping-car ; et l'accès aux infrastructures d'accueil, aux animations et sanitaires et, selon le forfait choisi, un branchement au réseau électrique, voire d'autres options.

Au moment de la passation de la commande, vous devez sélectionner l'un des forfaits suivants :

Forfait Nature : Forfait incluant un emplacement **sans** électricité

Forfait Confort : Forfait incluant un emplacement **avec** électricité

Forfait Privilège : Forfait Confort + évacuation des eaux usées + table de pique-nique + barbecue

Forfait Premium : Forfait privilège incluant un emplacement équipé d'un coin cuisine, d'un sanitaire et d'une douche privés

Les frais annexes (personne supplémentaire, véhicule supplémentaire, animaux domestiques...) ne sont pas compris dans les forfaits susvisés et s'ajouteront à ces derniers.

➤ Hébergement locatif

Nos prix comprennent la location de l'hébergement en fonction du nombre de personnes (suivant la capacité de l'hébergement), les charges d'eau, de gaz, et d'électricité*, le stationnement d'un véhicule, l'accès aux infrastructures d'accueil, aux animations et aux sanitaires.

➤ Dépôt de garantie

Quelle que soit la formule choisie (emplacement ou hébergement) un dépôt de garantie matériel de 200€ auquel s'ajoute un dépôt de garantie ménage (le montant des frais de ménage s'élève à 40 € pour les sanitaires privés, 95€ pour les mobil homes standard, 115€ pour les mobil homes confort et 140€ pour les mobil homes premium/les voiles) vous sera demandé sous la forme d'une pré autorisation de paiement sur votre carte bancaire. Cette pré autorisation ne correspond pas à un débit mais à une réserve de paiement ultérieure autorisée par votre établissement bancaire. Dans certains cas et selon les conditions fixées par votre établissement bancaire qui demeurent indépendantes de notre volonté, la pré-autorisation pourrait apparaître comme une somme en cours de débit sur votre compte bancaire. Cette garantie vous sera demandée par téléphone avant votre séjour en cas d'arrivée en dehors des heures d'ouverture de la réception ou à votre arrivée sur le camping. Elle permettra au camping de vous facturer une indemnité pour les dégâts que vous pourriez occasionner pendant votre séjour à savoir toutes dégradations et/ou troubles de quelque nature que ce soit dans l'hébergement mis à votre disposition (vol, dégradation du mobilier et/ou de l'hébergement, ménage non effectué). Cette garantie pourra être utilisée jusqu'à 10 jours ouvrés après la date de fin de votre séjour. Vous serez informés de sa libération par mail. Le délai de libération du montant de l'indemnité peut varier selon les délais fixés par

vos établissements bancaires. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre établissement bancaire pour plus de renseignements.

Le dépôt de garantie peut être réduit à une pré autorisation bancaire de 1 € uniquement en faisant à la réception lors de votre arrivée. Exceptionnellement si vous ne disposez pas d'une carte bancaire, la caution peut être déposée en chèque ou espèces mais à tarif plein (non réduit à 1€).

➤ *Raccordement électrique

L'utilisation des branchements et raccordements électriques est encadrée par le règlement intérieur du Camping. Vous devez disposer d'un raccordement/ d'une rallonge aux normes européennes. Quelle que soit la formule de location, la recharge de batterie moteur de véhicule électrique ou hybride est interdite sur les emplacements, une borne de recharge spécifique est disponible sur le parking à l'entrée du camping.

➤ Dispositions communes

Les prix indiqués sont exprimés en € TTC. La taxe de séjour, collectée pour le compte du Syndicat Mixte d'aménagement de la Côte Picarde, est incluse dans les tarifs.

Quelle que soit la formule adoptée (emplacement nu ou hébergement locatif), des frais supplémentaires seront facturés pour les personnes supplémentaires, les véhicules supplémentaires, les tentes supplémentaires, les animaux, les visiteurs...

Nos prix sont par ailleurs susceptibles d'évoluer en fonction des conditions économiques et commerciales. Le prix contractuel, dû par vous, est celui apposé sur votre confirmation de réservation.

Le Flower camping les Aubépines applique la tarification dynamique. De ce fait, les tarifs sont susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse.

Les avantages « partenaires » et les promotions ne peuvent être appliqués sur une réservation ayant fait l'objet d'une confirmation, que celle-ci soit déjà réglée en totalité ou en partie ; ceux-ci ne sont en aucun cas rétroactifs.

Ainsi, il est possible que pour un même séjour, les clients aient payé des prix différents. Les clients ayant payé le prix le plus élevé ne pourront en aucun cas bénéficier d'un remboursement de la différence entre le prix qu'ils ont payé et le prix promotionnel.

Les frais de dossier sont offerts à partir de 2 nuits minimum pour les séjours réservés via le site Flower Camping, le site interne du camping, et en direct (par téléphone ou courrier).

2/ Conditions de réservation

➤ Dispositions générales

Notre camping propose des séjours à vocation familiale et les hébergements sont spécialement conçus à cet effet. En réservant un séjour au sein de notre camping, vous vous engagez à user paisiblement des hébergements, des emplacements et/ou des installations du camping et à ne causer aucune nuisance aux autres clients et/ou au personnel.

Pour des raisons de sécurité, les réservations pour des week end d'intégration ou de groupe (plus de 9 personnes) ne sont pas autorisées, sauf accord exprès, préalable et écrit du camping.

La réservation d'un emplacement ou d'un hébergement est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable et exprès du camping.

➤ Modalités de réservation

Vous pouvez effectuer une réservation sur le site www.camping-lesaubepines.com ou par téléphone .

Toute demande de réservation doit être accompagnée :

- du règlement d'un acompte de 30 % sur les frais TTC de séjour, incluant le prix TTC des prestations réservées, la taxe de séjour.
- Si applicable du règlement des frais de dossier (8€ pour les emplacements et 17€ pour les locatifs)
- Si applicable du règlement, en cas de souscription, de l'assurance annulation au tarif de 40€ pour les hébergements locatifs et 15€ pour les emplacements.

Les réservations effectuées par l'intermédiaire du site Flower Campings et du site internet du camping constituent des demandes de réservation. A la suite de votre demande de réservation, vous recevrez un premier e-mail de notre partenaire Secureholiday. Ce mail confirme uniquement la bonne réception de votre demande et précise que celle-ci est en cours de validation. Le camping se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande en cours en fonction de ses disponibilités.

Un second email de notre partenaire Secureholiday vous sera alors adressé pour valider ou refuser la réservation. Pendant ce délai, les prix et disponibilités affichés ne sont pas garantis (voir paragraphe concernant le prix ci-dessus « Dispositions communes »). En cas d'indisponibilité de la réservation demandée, le camping pourra vous adresser via notre partenaire Secureholiday une contre-proposition. Celle-ci annule automatiquement votre demande de réservation initiale. Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à prendre contact directement avec le camping.

La réservation effectuée n'a de valeur contractuelle qu'à réception, d'une confirmation de réservation écrite, par courriel, récapitulant toutes les informations relatives à votre séjour.

Le solde du prix du séjour, en ce compris le prix des prestations réservées TTC et, si applicable, la taxe de séjour, est à régler au plus tard 30 jours avant le début du séjour. Dans le cas où le solde n'est pas réglé dans le délai susvisé, le séjour est considéré comme annulé et nos conditions d'annulation décrites ci-après s'appliquent.

Toute réservation effectuée dans un délai inférieur à 30 jours avant la date d'arrivée doit être payée intégralement lors de la réservation, sauf conditions plus favorables dont vous seriez le cas échéant informé. Dans ce cas, le paiement doit avoir été effectivement reçu et confirmé par le camping avant la date d'arrivée. A défaut de bonne réception du paiement avant la date d'arrivée, la réservation sera considérée comme annulée.

➤ Pose d'une option

Vous pouvez faire une demande d'option uniquement par téléphone, mail ou courrier auprès du camping. Aucune demande d'option ne pourra être faite via le site internet Flower Campings ou le site internet du camping.

Notre camping accepte les demandes d'option de réservation sous réserve des conditions suivantes :

-La durée de validité d'une option est fixée à 10 jours calendaires .

-A l'expiration de ce délai, l'option est réputée caduque de plein droit, sans notification préalable, et le séjour correspondant pourra être remis à la vente par le camping sans préavis ni relance.

-Les options ne sont recevables que si la réservation est effectuée au moins quarante (40) jours avant la date d'arrivée prévue.

-Aucune option ne sera acceptée pour des séjours prévus en juillet et août, lorsqu'ils concernent ces mêmes périodes.

➤ Absence de droit de rétractation

Selon l'article L. 221-28 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs qui doivent être fournis à une date ou une période déterminée.

➤ Capacité maximum

Pour des raisons de sécurité et d'assurance, le nombre d'occupants ne peut dépasser la capacité prévue par le type d'hébergement ou d'emplacement réservé, nouveaux nés compris. Si nous observons à votre arrivée que la capacité maximum de l'hébergement ou de l'emplacement réservé est dépassée, nous nous réservons le droit de vous refuser l'accès à l'hébergement ou à l'emplacement réservé, sans remboursement du prix de séjour de notre part.

➤ Clientèle - Mineurs

Les enfants mineurs restent sous l'entière responsabilité de leurs parents et/ou accompagnant pendant toute la durée de leur séjour. Le camping des aubépines ne pourra procéder à la réservation d'un séjour pour des enfants mineurs que dans le cas où ceux-ci sont sous la responsabilité d'un accompagnant majeur ou de leur représentant légal.

3/ Modalités de paiement

➤ Mode de paiement acceptés

Vous pouvez payer votre réservation ou votre séjour en euros via les modes de paiement suivants :

- Chèque bancaire, Chèques vacances classiques ou Connect, espèces, carte bancaire, virement bancaire, Bancontact, Ideal, Floa.

Toutefois, par dérogation, les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour doivent être réglées par carte bancaire exclusivement. Le règlement par chèque n'est pas accepté sauf pour le règlement de l'acompte et uniquement pour une réservation effectuée plus de 30 jours avant la date d'arrivée.

➤ Clientèle de passage

Pour les séjours en emplacement sans réservation (passage), vous devez, à votre arrivée, payer obligatoirement à tout le moins la première nuit. Vous êtes en outre chargés d'indiquer à la réception la durée de séjour souhaitée ou prolongée. Le solde est à régler au plus tard la veille du départ ; vous devez à ce titre tenir compte des horaires d'ouverture de la réception.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ anticipé de votre part.

4/ Séjour

➤ Remise des clés et état des lieux

Vos souhaits pour un emplacement ou un habitat précis sur le camping ne peuvent être satisfaits qu'en fonction de nos possibilités d'accueil du camping à votre arrivée. La réservation préalable d'un emplacement préférentiel est une prestation payante dont le montant s'élève à 40€.

Les heures d'arrivée et de départ à respecter sont les suivantes :

Heures d'arrivée :

- Après 14h pour les emplacements et avant 18h30.
- Remise des clés disponible à partir de 16h (15h pour les locations Premium) jusqu'à 18h30 pour les hébergements.

En cas d'arrivée tardive merci de contacter la réception au préalable et pendant les heures d'accueil pour convenir des modalités d'arrivée.

Heure de départ :

- Avant 12h pour les emplacements
- Avant 10h pour les hébergements.

Un départ tardif jusque 17h est possible sous réserve que l'emplacement soit disponible et moyennant 25€ de frais supplémentaires.

Les états des lieux d'entrée se réalisent en autonomie. Toute insatisfaction concernant l'état de propreté, et/ou l'état général du locatif doit être notifiée auprès de la réception au plus tard 24h après l'arrivée, ceci afin de permettre d'y remédier.

Aucune réclamation ne sera recevable plus de 24h après le jour d'arrivée.

Les états des lieux de départ des hébergements locatifs ainsi que des emplacements avec sanitaires privatifs sont effectués par nos équipes après votre départ.

Votre hébergement et/ou emplacement devra être remis en l'état lors de votre départ ; le ménage devra notamment y avoir été fait par vos soins. A défaut, le camping se réserve le droit d'imputer les frais de ménage à votre dépôt de

garantie en application de l'article 1er des Conditions Particulières.

Les horaires du bureau d'accueil sont indiqués sur le site internet du camping ou peuvent être communiqués sur demande (téléphone, e-mail). Toute arrivée tardive doit être signalée au mieux entre le jour de votre réservation et la veille de votre arrivée, afin que le camping puisse prendre ses dispositions. Si vous souhaitez arriver le matin, il faudra réserver la nuit précédente. Tout retard sur l'horaire d'arrivée doit être signalé afin de permettre la conservation de la réservation.

➤ Arrivée retardée et départ anticipé

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates et heures mentionnées sur votre confirmation de réservation, la totalité du séjour restera due. Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement pour la part du séjour non effectuée. Si vous avez prévenu le camping de votre arrivée retardée, nous convenons d'un horaire, dans le cas contraire, dans les 12h le camping dispose de l'emplacement, du locatif.

➤ Animaux

Les animaux domestiques sont acceptés (maximum 2 par emplacement ou locatif) moyennant une participation à régler à votre arrivée. Leur présence ne pourra en aucun cas causer un désagrément au voisinage (bruit, hygiène, odeur...), elle est strictement interdite aux abords des piscines et dans les sanitaires. Les animaux dangereux ou agressifs (catégories 1 et 2) ainsi que les « nouveaux animaux de compagnie » ne sont pas acceptés. Nous vous remercions de bien vouloir vous munir du carnet de santé à jour de l'animal ainsi que des justificatifs des vaccins. Les animaux devront être tenus en laisse en permanence et ne pas rester seuls dans les hébergements ou sur les emplacements. Des sachets pour leur déjections sont à votre disposition à la réception et au bloc sanitaire. Le camping étant labellisé Qualidog, un plaid peut être mis à votre disposition sur demande et une douche pour animaux est également accessible.

➤ Règlement intérieur

Vous devrez pendant toute la durée de votre séjour respecter le règlement intérieur du camping, dont une copie est affichée à la réception et le règlement relatif à la piscine. Nous vous recommandons vivement de prendre connaissance de ces documents avant le début de votre séjour. Nous nous tenons à votre disposition pour vous en faire parvenir un exemplaire par courriel sur demande.

➤ Image

Nous pourrions, pendant votre séjour, être amenés à prendre des photographies et/ou à réaliser des vidéos au sein du camping à des fins d'animation et/ou de communication sur lesquelles vous et les personnes vous accompagnant sont susceptibles d'apparaître. En régularisant votre réservation, vous êtes présumés nous autoriser à utiliser les photos et/ou sur lesquelles vous apparaîtriez aux fins susvisées. Vous vous portez fort par ailleurs de cette autorisation par les personnes vous accompagnant. Tout refus spécifique devra nous être notifié par courriel ou courrier recommandé avec avis de réception.

➤ Indisponibilité de certains services- travaux

Les services et installations que nous proposons (piscine, restaurant, activités, animations, etc.) sont susceptibles ne pas être disponibles toute l'année, notamment pour des raisons climatiques ou en cas de force majeure, ou de ne pas fonctionner à toutes les saisons de l'année. Ils peuvent donc être momentanément indisponibles pendant tout ou partie de votre séjour. Le planning des animations pourra également être modifié sans préavis en cas d'absence du nombre minimal de participants. Aucune indemnité ne sera due en cas de modification ou annulation des animations. Le camping fera ses meilleurs efforts pour vous informer des travaux ou aménagements entrepris lors de votre séjour à l'avance et veillera à ce que les travaux perturbent le moins possible votre séjour. En tout état de cause, aucune indemnité ne sera due par le camping en cas de travaux d'entretien et/ou de travaux urgents réalisés sur le camping pendant votre séjour. Notre responsabilité ne saurait être engagée à ce titre ; aucune restitution de prix, partielle ou totale, ne sera par ailleurs opérée de ce fait.

Les travaux ou aménagements entrepris par la commune ou par des particuliers aux abords de l'établissement ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de Flower ou de celle du camping des Aubépines.

➤ Résiliation du contrat de réservation en cas de faute de votre part

Le contrat de réservation sera résilié de plein droit en cas de survenance de l'un ou l'autre des événements suivants :

- En cas de non-respect réitéré, c'est-à-dire à nouveau constaté après une mise en demeure de vous mettre en

conformité notifiée par courriel, par vous et/ou vos accompagnants de notre règlement intérieur ou règlement piscine. Dans ce cas, vous devrez quitter votre hébergement ou votre emplacement dans les 24 heures de la résiliation de votre contrat, qui vous sera notifiée par tout moyen. Il ne sera procédé à aucune restitution de prix de notre part et aucun versement indemnité,

- En cas de non-présentation au sein du camping dans un délai de 12 heures à compter du début de votre séjour et sans justificatif et/ou nouvelle de votre arrivée.

Nous disposerons de votre hébergement au terme du délai de 12 h susvisé si nous n'avons pas réussi à vous joindre aux coordonnées communiquées lors de la réservation de votre séjour.

Nous conserverons le cas échéant l'ensemble des sommes que vous nous aurez versées ; aucun remboursement ne sera opéré.

5/ Modification de séjour

Vous pouvez demander à modifier les dates et/ou modalités (type d'hébergement) de votre séjour au sein de notre camping, à condition que votre demande nous parvienne par courriel au moins 21 jours avant la date d'arrivée initiale. Vous devrez toutefois réserver un nouveau séjour au sein de notre camping au cours de la même saison que celle au cours de laquelle le séjour initial était prévu, selon les disponibilités et tarifs en vigueur. Votre séjour initial ne pourra être modifié plus d'une seule fois. Si vous ne pouvez honorer le séjour substitué au séjour initial, il sera considéré comme annulé ; les sommes versées ne vous seront pas remboursées.

Si le prix du séjour substitué est supérieur à celui du séjour initial, vous devrez vous acquitter de la différence. A défaut, le séjour substitué est considéré comme annulé et nos conditions d'annulation décrites ci-après s'appliqueront. Si le prix du séjour substitué est inférieur au prix du séjour initial, nous conserverons la différence de prix, en réparation du préjudice résultant de la modification de séjour.

Par ailleurs toute modification de dossier ou de réservation tenant au nombre et/ou à l'âge des participants devra être notifié impérativement par écrit au camping et préalablement à l'arrivée dans le camping

6/ Annulation de séjour

➤ Annulation par vos soins

Toute annulation doit nous être notifiée par tous moyens écrits sur support durable (par courriel, courrier recommandé avec avis de réception, etc.).

- Si votre courriel/courrier est présenté plus de 30 jours avant votre arrivée, le montant de l'acompte versé, les frais de dossier versés, et, si applicable, les sommes versées au titre de l'assurance annulation restent acquis au camping. Si le solde a déjà été payé, il sera remboursé (le cas échéant par l'assurance annulation si elle a été souscrite sauf dans le cas où le solde a été réglé plus de 30 jours avant la date d'arrivée).

- Si votre courrier est présenté entre le 30ème et le 15ème jour précédant votre arrivée, le montant de l'acompte et les frais de dossier versés lors de la réservation, et, si applicable, les sommes versées au titre de l'assurance annulation lors de la réservation restent acquis au camping ; le solde du prix du séjour fera l'objet d'un avoir à valoir sur un prochain séjour au sein du camping, qui devra être réservé dans un délai d'un an à compter de la date du séjour.

- Si votre courrier est présenté moins de 15 jours avant la date de votre arrivée, la totalité des sommes versées au camping lui restent acquises.

Pour obtenir un éventuel dédommagement, nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation ou d'interruption de séjour lors de la réservation.

Par dérogation à ce qui précède,

- si votre annulation résulte d'un cas de force majeure, c'est-à-dire d'un événement imprévisible, irrésistible (insurmontable) et extérieur (échappant à votre contrôle), toutes les sommes que vous avez versées vous seront restituées.

➤ Annulation par le camping

Si nous sommes contraints d'annuler une réservation que nous vous avons confirmée, nous vous en avertirons dans les meilleurs délais, par courriel ; les sommes versées vous seront intégralement remboursées dans un délai d'un mois et par virement bancaire.

➤ Garantie annulation

Nos prix ne comprennent pas d'assurance voyage. Celle-ci demeure facultative et vous sera proposée à la réservation. Pour connaître les conditions d'annulation liée à la garantie, se référer aux Conditions Particulières d'Annulation du camping.

7/ Réclamations - Litiges

Toute réclamation éventuelle liée à un séjour devra être formulée par écrit, et nous être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 20 jours suivant la fin du séjour.

En cas de litige et à défaut de solution amiable trouvée dans le mois suivant la réception de la lettre de réclamation susvisée, vous pourrez recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, à condition de le saisir dans l'année suivant l'envoi de votre lettre de réclamation.

- Organisme du médiateur : CM2C
- Adresse du médiateur : 14 rue saint jean 75017 Paris
- Site Internet du médiateur : <https://www.cm2c.net/>
- Contact du médiateur : cm2c@cm2c.net

8/ Données à caractère personnel

Lors de la prise de réservation, ou lors du séjour, certaines de vos données à caractère personnel peuvent être collectées et faire l'objet d'un traitement de notre part.

Les traitements de données à caractère personnel que nous mettons en œuvre pour les besoins de la réservation sont encadrés par la Charte de protection de données Personnelles Flower, disponible sur notre site internet.

Vous pouvez également vous opposer au démarchage téléphonique en vous inscrivant sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site BLOCTEL (<https://www.bloctel.gouv.fr/>).

9/ Dispositions finales

Une erreur d'impression ou de contenu est toujours possible. Nous mettons tout en œuvre pour fournir des photos et illustrations vous permettant d'avoir un aperçu des prestations et d'hébergements/emplacements proposés. Ces photos et illustrations ont pour objet de donner une idée de la catégorie des prestations. Compte tenu de la diversité de nos hébergements et emplacements, nous vous présenterons sur nos sites internet une description générale de nos hébergements et emplacements et des photographies données à titre indicatif. Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter. Les surfaces des hébergements sont approximatives et données à titre indicatif.

Nous nous réservons le droit de modifier ou compléter, à tout moment, tout ou partie, des présentes Conditions Particulières de Vente. Dans ce cas, la nouvelle version des Conditions Particulières de Vente sera disponible sur le site avec sa date d'entrée en vigueur.



Flower Camping les Aubépines
800 rue de la Maye
80550 Le Crotoy
0033 (0)3 22 27 01 34
contact@camping-lesaubepines.com
www.camping-lesaubepines.com

Conditions Générales d'Annulation

Ce que nous garantissons :

- Décès, accident ou maladie grave, hospitalisation du client adhérent, d'un parent ou d'un proche de la famille.
- Complications de grossesse de la cliente adhérente.
- Etat de grossesse contre indiquant le séjour par la nature même de celui-ci.
- Licenciement économique, rupture conventionnelle.
- Dommages graves d'incendie, explosion, dégâts des eaux.
- Contre-indication et suite de vaccination.
- Etat dépressif, maladie psychique, nerveuse ou mentale.
- Dommages graves causés au véhicule.
- Obtention d'un emploi.
- Suppression ou modification des congés payés.
- Mutation professionnelle.
- Refus de visa touristique.
- Vol dans les locaux professionnels ou privés.
- Convocation : en vue de l'adoption d'un enfant, en tant que témoin ou juré d'assises, pour une greffe d'organe, à un examen de rattrapage.
- Catastrophes naturelles (au sens de la loi N°86-600 du 13 juillet 1986 telle que modifiée)
- Annulation d'une des personnes accompagnant le client adhérent (maximum 9 personnes)
- Séparation (divorce ou rupture de PACS)

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise en application des garanties par le Camping les Aubépines aux adhérents

Lorsque les garanties annulation sont en jeu, le client doit impérativement :

- Aviser par écrit le Camping les Aubépines de tout sinistre de nature à entraîner une prise en charge dans **les 10 jours** ouvrés

Ces délais courent à compter de la connaissance par le client du sinistre de nature à entraîner la mise en jeu de la garantie.

Passé ce délai, le client sera déchu de tout droit à indemnité si le retard a causé un préjudice au Camping les Aubépines.

- Déclarer spontanément au Camping les Aubépines les garanties souscrites sur le même risque auprès d'autres assureurs



Pour une gestion moderne et rapide de vos demandes annulation, interruption, arrivée tardive

Contactez-nous par mail :

contact@camping-lesaubepines.com

Vous pouvez nous transmettre vos justificatifs et suivre l'état d'avancement de votre dossier.



Pour une gestion traditionnelle de vos sinistres annulation, interruption, arrivée tardive

Par courrier :

Camping les Aubépines
800 rue de la Maye
80550 Le Crotoy

Par téléphone :

0033 (0)3 22 27 01 34

TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIES

GARANTIES	MONTANTS
<p>FRAIS D'ANNULATION</p> <p>Dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Annulation pour maladie grave (y compris maladie grave suite à épidémie ou de pandémie) ✓ Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, la gare routière ou portuaire de départ ou suite à prise de température ✓ Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19 	<p>Selon conditions du barème des frais d'annulation Maxi 5 000 € par séjour et 30 000 € par événement</p>
FRANCHISE	<p>50€ par semaine débutée en location</p> <p>10€ par semaine débutée en emplacement</p>
FRAIS DE MODIFICATION	<p>Maxi 2 000 € par séjour et 10 000 € par événement</p>
ARRIVEE TARDIVE	<p>Remboursement des prestations terrestres non utilisées au prorata temporis de la location avec un maximum de 4 000 € par location ou emplacement.</p> <p>Franchise 1 jour</p>
FRAIS D'INTERRUPTION DE SÉJOUR	<p>Remboursement des prestations terrestres non utilisées au prorata temporis en cas de retour prématuré</p> <p>Maxi 4 000 € par séjour et 25 000 € par événement</p> <p>Franchise 1 jour</p>

PRISE D'EFFET	EXPIRATION DES GARANTIES
<u>Annulation</u> : le jour de la souscription au présent contrat	<u>Annulation</u> : le jour du début du séjour
<u>Autres garanties</u> : le jour de l'arrivée sur le lieu du séjour	<u>Autres garanties</u> : le jour de départ du lieu du séjour

Délai de souscription

Pour que la garantie Annulation soit valide, le présent contrat devra être souscrit simultanément à la réservation du séjour.

FRAIS D'ANNULATION

la personne handicapée vivant sous votre toit, à condition

1. QUE GARANTISSONS-NOUS ?

Nous remboursons les acomptes ou toutes sommes conservées par l'organisateur du séjour, déduction faite d'une franchise indiquée au tableau des montants de garanties et facturées selon les conditions générales de vente de celui-ci, lorsque vous êtes dans l'obligation d'annuler votre séjour avant le départ (à l'aller) dans les circonstances prévues ci-après.

2. DANS QUELS CAS INTERVENONS-NOUS ?

La garantie prévoit le remboursement au réservataire client des sommes effectivement versées par ce dernier, non remboursables par le prestataire en fonction de ses conditions générales de vente à concurrence des montants prévus au "Tableau des montants de garanties », si le réservataire client est dans l'obligation d'annuler son séjour pour une des raisons listées ci-après, à l'exclusion de toute autre, rendant impossible la participation au séjour réservé :

• Maladie grave (y compris maladie grave suite à épidémie ou pandémie), Accident corporel grave ou décès, y compris les suites, séquelles, complications ou aggravation d'une maladie ou d'un accident, constatés avant la souscription de votre voyage de :

- vous-même, votre conjoint de droit ou de fait, vos ascendants ou descendants (tout degré), votre tuteur ou toute personne vivant habituellement sous votre toit,
- vos frères, sœurs, y compris les enfants du conjoint ou partenaire concubin d'un de vos ascendants directs, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles filles, beaux-pères, belles-mères,
- votre remplaçant professionnel désigné lors de la souscription, la personne désignée lors de la souscription du présent contrat, chargée pendant votre voyage, de garder ou d'accompagner en vacances, vos enfants mineurs, ou

qu'il y ait hospitalisation de plus de 48 heures ou décès.

• Décès de votre oncle, votre tante, vos neveux et nièces.

• Refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température organisée par les autorités sanitaires du pays de départ ou la compagnie de transport avec laquelle vous voyagez. (Un justificatif émis par la compagnie de transport vous ayant refusé l'embarquement, ou par les autorités sanitaires du pays de départ, devra impérativement nous être transmis ; en l'absence de ce justificatif, aucune indemnisation ne sera possible).

• Les complications de grossesse jusqu'à la 28^{ème} semaine :

- ✓ Et qui entraînent la cessation absolue de toute activité professionnelle ou autre ou,
- ✓ Si la nature même du voyage est incompatible avec l'état de grossesse, sous réserve que vous n'ayez pas connaissance de votre état au moment de votre inscription.

• Absence de vaccination contre le Covid 19

- ✓ lorsqu'au moment de la souscription du présent contrat, le pays de destination n'imposait pas la vaccination contre le Covid 19 pour rentrer sur son territoire mais qu'au moment de votre départ celui-ci l'impose :
- ✓ et que vous n'êtes plus dans les délais requis pour procéder à cette vaccination vous permettant de voyager,
- ✓ ou que vous ne pouvez pas procéder à cette vaccination, suite à une contre-indication médicale de vaccination.

Il vous appartient d'établir la réalité de la situation ouvrant droit à nos prestations,

aussi nous réservons-nous le droit de refuser votre demande, si les informations fournies ne prouvent pas la matérialité des faits.

- **Contre-indication de vaccination, suite de vaccination** ou impossibilité médicale de suivre

un traitement préventif, nécessaires pour la destination choisie pour votre séjour.

- **Licenciement économique** de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait, à condition que la procédure n'ait pas été engagée au jour de la souscription du présent Contrat ou que vous n'ayez pas eu connaissance de l'événement au moment de la souscription du contrat
- **Convocation devant un tribunal judiciaire, uniquement dans les cas suivants :**
 - Juré ou témoin d'Assises,
 - Désignation en qualité d'expert,Sous réserve que vous soyez convoqué à une date coïncidant avec la période de séjour.
- **Convocation en vue d'adoption d'un enfant** pendant la durée de votre séjour assuré, et sous réserve que la convocation n'ait pas été connue au moment de la souscription du Contrat.
- **Convocation à un examen de rattrapage dans le cadre d'études supérieures** uniquement suite à un échec inconnu au moment de la réservation ou de la souscription du contrat, sous réserve que ledit examen ait lieu pendant le séjour assuré.
- **Convocation pour une greffe d'organe** de vous-même, votre conjoint de droit ou de fait ou de l'un de vos ascendants ou descendants au 1^{er} degré.
- **Vol ou Dommages graves à votre caravane ou à votre camping-car** indispensable pour le séjour réservé, non connu(s) au moment de la souscription du contrat d'assurance et rendant impossible votre séjour initialement prévu.
- **Dommages graves d'incendie, explosion, dégâts des eaux ou causés par les forces de la nature** à vos locaux professionnels ou privés et impliquant impérativement votre présence pour prendre des mesures conservatoires nécessaires.
- **Vol dans vos locaux professionnels ou privés** nécessitant impérativement votre présence le jour du départ, à condition qu'il se soit produit dans les 48 heures précédant le début du séjour.
- **Dommages graves à votre véhicule** survenus dans les **96 heures ouvrées précédant le 1^{er} jour du séjour** et dans la mesure où celui-ci ne peut être utilisé pour vous rendre sur le lieu de séjour.
- **Empêchement pour vous rendre au lieu de séjour** par route, chemin de fer, avion, voie maritime, le jour de début du séjour en raison de :
 - Barrages décrétés par l'Etat ou une autorité locale,
 - Inondations ou événement naturel, empêchant la circulation, attesté par l'autorité compétente,
 - Accident de la circulation pendant le trajet nécessaire pour se rendre sur votre lieu de séjour prévu et dont les dommages entraînent l'immobilisation du véhicule, justifiés par le rapport de l'expert.
- **Obtention d'un emploi** de salarié pour une durée de **plus de 6 mois** prenant effet avant ou pendant les dates prévues du séjour, alors que vous étiez inscrit comme demandeur d'emploi auprès de France Travail au jour de l'inscription à votre séjour (un justificatif d'affiliation sera demandé) et à condition qu'il ne s'agisse pas d'un cas de prolongation ou de renouvellement de contrat, ni d'une mission fournie par une entreprise de travail temporaire.
- **Votre divorce ou rupture de PACS** pour autant que la procédure ait été introduite devant les tribunaux après la réservation du séjour et sur présentation d'un document officiel.
- **Vol de votre carte d'identité, votre permis de conduire ou de votre passeport** dans les 5 jours ouvrés précédant votre départ empêchant de satisfaire à vos obligations en cas de contrôle par les autorités compétentes pour vous rendre sur le lieu de votre séjour.

- **Suppression ou modification des dates de vos congés payés ou de ceux de votre conjoint de fait ou de droit, imposée par votre employeur** pour motif légitime ou circonstances exceptionnelles et accordées officiellement par ce dernier par écrit avant l'inscription au séjour, ce document émanant de l'employeur sera exigé. **Cette garantie ne s'applique pas pour les chefs d'entreprise, professions libérales, des travailleurs indépendants, artisans et intermittents du spectacle. Cette garantie ne s'applique pas également en cas de changement d'emploi.**
- **Mutation professionnelle nécessitant un déménagement**, imposée par votre hiérarchie, n'ayant pas fait l'objet d'une demande de votre part et sous réserve que la mutation n'ait pas été connue au moment de la souscription du Contrat. Cette garantie est accordée aux collaborateurs salariés, à l'exclusion des membres d'une profession libérale, des dirigeants, des représentants légaux d'entreprise, des travailleurs indépendants, des artisans et des intermittents du spectacle.
- **Refus de visa par les autorités du pays de destination** sous réserve qu'aucune demande n'ait été refusée antérieurement par ces autorités pour ce même pays. Un justificatif émanant de l'ambassade sera exigé.
- **Maladie nécessitant des traitements psychiques ou psychothérapeutiques y compris les dépressions nerveuses** de vous-même, votre conjoint de droit ou de fait, vos descendants directs ayant nécessité une **hospitalisation de 3 jours minimum** au moment de l'annulation du séjour.
- **Annulation d'une des personnes vous accompagnant** (Maximum 9 personnes) inscrites en même temps que vous et assurées par ce même contrat, lorsque l'annulation a pour origine l'une des causes énumérées ci-dessus. Si la personne désire effectuer le séjour seule, il est tenu compte des frais supplémentaires, sans que notre remboursement puisse excéder le montant dû en cas d'annulation à la date de l'évènement.

3. EXTENSION FRAIS DE MODIFICATION

En cas de modification des dates de votre séjour suite à un motif énuméré ci-dessus, nous vous remboursons les frais occasionnés par le report des dates du séjour garanti prévus contractuellement aux conditions de vente.

Dans tous les cas, le montant de cette indemnité ne pourra être supérieur au montant des frais d'annulation exigibles à la date de la survenance de l'évènement à l'origine de la modification.

Garanties annulation et modification non cumulables

3. CE QUE NOUS EXCLUONS

Outre les exclusions figurant à la rubrique « QUELLES SONT LES EXCLUSIONS GÉNÉRALES APPLICABLES À L'ENSEMBLE DE NOS GARANTIES ? », sont également exclus :

- Un événement, une maladie ou un accident ayant fait l'objet d'une première constatation, d'une rechute, d'une aggravation ou d'une hospitalisation entre la date d'achat du séjour et la date de souscription de la garantie annulation,
- Toute circonstance ne nuisant qu'au simple agrément,
- La grossesse et dans tous les cas, l'interruption volontaire de grossesse, l'accouchement, les fécondations in vitro et leurs conséquences, ainsi que les complications dues à l'état de grossesse au-delà de la 28ème semaine,
- L'oubli de vaccination,
- La défaillance de toute nature, y compris financière, du transporteur rendant impossible l'exécution de ses obligations contractuelles,
- Le défaut ou l'excès d'enneigement,
- Tout événement médical de nature psychique, psychologique ou psychiatrique, et qui n'a pas donné lieu à une hospitalisation supérieure à 3 jours consécutifs ultérieurement à la souscription du présent Contrat,
- La pollution, la situation sanitaire locale, les catastrophes naturelles faisant l'objet de la procédure visée par la loi N° 82.600 du 13 juillet 1982 ainsi que leurs conséquences, les événements météorologiques ou climatiques,
- Les conséquences de procédures pénales dont vous faites l'objet,
- Tout autre événement survenu entre la date de souscription à la garantie annulation et la date de départ de votre séjour
- Tout événement survenu entre la date de souscription au séjour et la date de souscription à la garantie annulation.
- L'absence d'aléa,
- D'un acte intentionnel et/ou répréhensible par la Loi, les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,

- Du simple fait que la destination géographique du séjour est déconseillée par le Ministère des Affaires Etrangères du pays de l'assuré ,
- D'un acte de négligence de votre part,
- De tout événement dont la responsabilité ou la prise en charge pourrait incomber à l'organisateur du séjour en application du Code du tourisme en vigueur,
- La non-présentation, pour quelque cause que ce soit, de documents indispensables au séjour, tels que passeport, permis de conduire, carte d'identité, visa, titres de transport, carnet de vaccination sauf en cas de vol, dans les 48 heures précédant le départ

4. POUR QUEL MONTANT INTERVENONS-NOUS ?

Nous intervenons pour le montant des frais d'annulation **encourus au jour de l'événement** pouvant engager la garantie, conformément aux Conditions Générales de vente de l'organisateur de séjour, avec un maximum et une franchise indiquée au tableau des montants de garanties.

La cotisation à la garantie annulation n'est jamais remboursable.

5. DANS QUEL DÉLAI DEVEZ-VOUS DÉCLARER LE SINISTRE ?

Motif médical : vous devez déclarer votre sinistre dès qu'il est avéré et faire constater par une autorité médicale compétente que la gravité de votre état de santé est de nature à contre-indiquer votre séjour.

Si votre annulation est postérieure à cette contre-indication à séjour, notre remboursement se limitera aux frais d'annulation applicables à la date de la contre-indication (calculés en fonction du barème de l'organisateur du séjour).

Pour tout autre motif d'annulation : vous devez déclarer votre sinistre dans les 5 jours maximum après avoir eu connaissance de l'événement pouvant entraîner la garantie. Si votre annulation de séjour est postérieure à cette date, notre remboursement se limitera aux frais d'annulation applicables à la date de l'événement (calculés en fonction du barème de l'organisateur du séjour).

6. QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS EN CAS DE SINISTRE ?

Votre déclaration doit être accompagnée :

- En cas de maladie ou d'accident, d'un certificat médical précisant l'origine, la nature, la gravité et les conséquences prévisibles de la maladie ou de l'accident,
- En cas de décès, d'un certificat et de la fiche d'état civil,
- Dans les autres cas, de tout justificatif.

Vous devez nous communiquer les documents et renseignements médicaux nécessaires à l'instruction de votre dossier.

• Les décomptes de la Sécurité sociale ou de tout autre organisme similaire, relatifs au remboursement des frais de traitement et au paiement des indemnités journalières,

• L'original de la facture acquittée du débit que vous êtes tenu de verser à l'organisateur du séjour ou que ce dernier conserve,

- En cas d'accident, vous devez en préciser les causes et circonstances

et nous fournir le nom et l'adresse des responsables, ainsi que, le cas échéant, des témoins.

- En cas de refus d'embarquement : un justificatif émis par la compagnie de transport vous ayant refusé l'embarquement, ou par les autorités sanitaires ; en l'absence de ce justificatif, aucune indemnisation ne sera possible).
- Et tout autre document nécessaire.

Vous devez nous adresser la déclaration de sinistre à :

Camping les Aubepines
800 rue de la Maye
80550 Le Crotoy
France

ARRIVÉE TARDIVE

1. QUE GARANTISSONS-NOUS ?

Nous vous garantissons le remboursement au prorata temporis de la période non utilisée par suite de possession tardive **de plus de 24h** de l'hébergement, en conséquence de l'un des événements énumérés dans la garantie annulation.

Franchise de 1 jour appliquée.

2. QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS EN CAS DE SINISTRE ?

Vous devez :

- Adresser au Camping les Aubepines tous les documents nécessaires à la constitution du dossier et prouver ainsi le bien fondé et le montant de la réclamation.

Dans tous les cas, les originaux des factures détaillées de l'organisateur faisant apparaître les prestations terrestres et les prestations de transport vous seront systématiquement demandés.

Vous devez nous adresser la déclaration de sinistre à :

Camping les Aubepines
800 rue de la Maye
80550 Le Crotoy
France

FRAIS D'INTERRUPTION DE SÉJOUR

1. QUE GARANTISSONS-NOUS ?

Si vous devez interrompre le séjour garanti par ce contrat, nous nous engageons à rembourser les « prestations hôtelières de plein air » non consommées ci (à l'exclusion des frais de dossier, de la garantie annulation et de toutes taxes) **avec franchise de 1 jour**, le remplacement ou la compensation dans le cas où vous êtes dans l'obligation de partir et de rendre l'emplacement loué à l'hôtelier par suite à :

- **Maladie grave, accident grave ou décès** de vous-même, votre conjoint de droit ou de fait, vos ascendants ou descendants jusqu'au 2^{ème} degré, beaux-pères, belles-mères, sœurs, frères, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles, votre tuteur légal ou d'une personne vivant habituellement sous votre toit, de la personne qui vous accompagne pendant votre séjour nominativement citée et assuré au titre de ce contrat .
- **Maladie grave, accident grave ou décès** de votre remplaçant professionnel nominativement cité au moment de la souscription, de la personne chargée pendant votre séjour de la garde de vos enfants mineurs, ou d'une personne handicapée dont vous êtes le tuteur légal vivant sous le même toit que vous, que vous en soyez le tuteur légal.
- **Domages graves d'incendie, explosion, dégâts des eaux** ou causés par les forces de la nature à vos locaux professionnels ou privés et impliquant impérativement votre présence pour prendre des mesures conservatoires nécessaires.
- **Vol dans vos locaux professionnels ou privés** à condition que l'importance de ce vol nécessite votre présence.

2. CE QUE NOUS EXCLUONS

Outre les exclusions prévues figurant à la rubrique

« Quelles sont les exclusions générales applicables

à l'ensemble de nos garanties ? », ne sont pas garanties les interruptions consécutives à :

- un traitement esthétique, une cure, interruption volontaire de grossesse, fécondation in vitro et ses conséquences ;
- une maladie psychique ou mentale ou dépressive sans hospitalisation inférieure à 3 jours ;
- des épidémies ou pandémies.

EXCLUSIONS SPECIFIQUES

Outre les exclusions communes à l'ensemble des garanties sont également exclus :

- ◆ Les séjours entrepris dans un but de diagnostic et/ou de traitement,
 - ◆ Les frais médicaux et d'hospitalisation dans le pays de domicile,
 - ◆ L'ivresse, le suicide ou la tentative de suicide et leurs conséquences,
- ◆ Toute mutilation volontaire de l'assuré,
- ◆ Les affections ou lésions bénignes qui peuvent être traitées sur place et/ou qui n'empêchent pas le client de poursuivre son séjour,
- ◆ Les états de grossesse, à moins d'une complication imprévisible, et dans tous les cas, les états de grossesse au-delà de la 36^{ème} semaine, l'interruption volontaire de grossesse, les suites de l'accouchement,
- ◆ Les convalescences et les affections en cours de traitement, non encore consolidées et comportant un risque d'aggravation brutale,
- ◆ Les maladies antérieurement constituées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les 6 mois précédant la date de départ du séjour,
- ◆ Les événements liés à un traitement médical ou à une intervention chirurgicale qui ne présenteraient pas un caractère imprévu, fortuit ou accidentel,
- ◆ Les frais de prothèse : optique, dentaire, acoustique, fonctionnelle, etc.
- ◆ Les conséquences des situations à risques infectieux en contexte épidémique qui font l'objet d'une mise en quarantaine ou de

mesures

préventives ou de surveillances spécifiques de la part des autorités sanitaires internationales et/ou sanitaires locales du pays où vous séjournez et/ou nationale de votre pays

- ◆ Les frais de cure thermale, traitement esthétique, vaccination et les frais y découlant,
- ◆ Les séjours en maison de repos et les frais y découlant,
- ◆ Les rééducations, kinésithérapies, chiropraxies et les frais y découlant,
- ◆ Les hospitalisations prévues.
- ◆ La météo sauf souscription à une offre promotionnelle garantie météo de la chaîne Flower

QUELLE EST LA DURÉE DU CONTRAT ?

La durée de validité correspond à la durée des prestations vendues par l'organisateur du séjour. En aucun cas la durée de la garantie ne peut excéder 3 mois à dater du jour du départ du séjour.

La garantie « ANNULATION » prend effet à la date de souscription au présent contrat et expire le jour du départ du séjour (à l'aller).

Les autres garanties prennent effet le jour de départ prévu et expirent le jour du retour prévu.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Les remboursements au client sont effectués par nos soins.

Les demandes de remboursement doivent être adressées à :

Camping les Aubépines
800 rue de la Maye
80550 Le Crotoy
France

BESOIN D'ASSISTANCE ?

Contactez-nous, 7j/7 et 24h/24

Par téléphone de

+33 3 22 27 01 34

Par e-mail

contact@camping-lesaubepines.com

Pour nous permettre d'intervenir dans les meilleures conditions, pensez à rassembler les informations suivantes qui vous seront demandées lors de votre appel :

- › Votre numéro client,
- › Vos nom et prénom,
- › Le numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre,
- › La nature de votre problème.

COLLECTE DE DONNEES

Le client reconnaît être informé que le camping les Aubépines, traite ses données personnelles conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles en vigueur et que par ailleurs :

- Les réponses aux questions posées sont obligatoires et qu'en cas de fausses déclarations ou d'omissions, les conséquences à son égard peuvent être la nullité de l'adhésion au contrat

- Le traitement des données personnelles est nécessaire à l'adhésion et l'exécution de son contrat et de ses garanties, à la gestion des relations commerciales et contractuelles, ou à l'exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives en vigueur.

• Les données collectées et traitées sont conservées pour la durée nécessaire à l'exécution du contrat ou de l'obligation légale. Ces données sont ensuite archivées conformément aux durées prévues par les dispositions relatives à la prescription.

Les données peuvent également être transmises s'il y a lieu aux organismes professionnels ainsi qu'à toutes personnes intervenant au contrat tels qu'avocats, experts, auxiliaires de justice et officiers ministériels, curateurs, tuteurs, enquêteurs.

Les données et les documents concernant le client sont conservés pour une durée de cinq (5) ans à compter de la clôture du contrat ou de la cessation de la relation.

• Le client dispose, en justifiant de son identité, d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux données traitées. Il dispose également du droit de demander de limiter l'utilisation de ses données lorsqu'elles ne sont plus nécessaires, ou de récupérer dans un format structuré les données qu'il a fournies lorsque ces dernières sont nécessaires au contrat ou lorsqu'il a consenti à l'utilisation de ces données.

FAUSSES DECLARATIONS

Lorsqu'elles changent l'objet du risque ou en diminuent notre opinion :

- Toute réticence ou déclaration intentionnellement fautive de votre part entraîne la nullité du contrat. Les sommes versées nous demeurent acquises et nous serons en droit d'exiger le paiement des sommes échues.
- Toute omission ou déclaration inexacte de votre part dont la mauvaise foi n'est pas établie entraîne la résiliation du contrat 10 jours après la notification et/ou l'application de la réduction des indemnités.